

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE HAUTE-LOIRE  
ANNEE 2015**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

L'année 2015 se caractérise par une baisse de dépôts de 5,2 % par rapport à 2014 ; la baisse observée au niveau national étant sensiblement équivalente (- 5,9 %).

La part des redépôts représente 47,6 % des dossiers déposés.

**Recevabilité et orientation**

Sur les 661 présentés pour examen de recevabilité 4,6 % ont été déclarés irrecevables.

La part des dossiers orientés en procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire représente 25,9 % des dossiers traités, donnée inférieure à celle du niveau national (31,6 %).

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

La proportion de plans conventionnels, 17,8 %, est supérieure à celle recensée au niveau national (11,4 %).

Les imposées ou recommandées suite à l'échec de la phase amiable représentent pour la commission de la Haute-Loire, 11,8 % contre 12,5 % au niveau national.

La part des mesures imposées ou recommandées immédiates : 26,3 % avoisine la part nationale : 28,7 %.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Les mesures provisoires prennent le plus souvent la forme d'un moratoire d'une durée de 18 à 24 mois. Ces mesures sont destinées à permettre au débiteur d'améliorer leur situation financière (retour à l'emploi probable ou reprise d'emploi en cas de maladie, congé parental, études...) ou leur laisser le temps de vendre un bien immobilier.

En 2015, le taux de solutions pérennes s'élève à 70,1 % pour la commission de la Haute-Loire. Il atteint 76,8 % au niveau national.

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Rapport d'activité Cas difficiles de jurisprudence Discussion sur des interprétations divergentes de certains points de la loi
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	4	Participation à 3 réunions techniques et à la commission plénière Coopération régulière de la commission via l'échange de données
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	2 réunions 15 personnes	Formation de 10 travailleurs sociaux et rencontre avec 5 agents du service recouvrement de la CAF et FSL
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	3 réunions 17 personnes	Présentation du surendettement à 14 personnes en réinsertion professionnelle et rencontre avec 3 personnes de Pajeemploi dont le siège est au Puy-en-Velay
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	0	

*À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires*

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à coordonner les actions et régler les problèmes de fonctionnement.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : renforcement des échanges et nomination d'un référent CCAPEX à la DDCSPP (fichier crypté envoyé chaque début de mois).

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

1 stage pratique au sein du secrétariat a été organisé au profit de 10 travailleurs sociaux.

Malgré la convention signée avec le Conseil Général, et la relance de nos services, les travailleurs sociaux du département n'ont pas souhaité nous rencontrer cette année.

**Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure**

**Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure**

La principale difficulté rencontrée est l'absence de réponse de certains créanciers conduisant à un échec en phase amiable ou à l'établissement d'un état détaillé des dettes non actualisé (à l'issue des 45 jours).

**Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées**

La commission rencontre des difficultés à maintenir les assurances des biens immobiliers dans l'attente de la vente du bien, lorsque la capacité de remboursement des débiteurs est fortement négative.

Concernant les dettes professionnelles : un débiteur pour lequel ne subsiste qu'une dette de RSI est exclu de la procédure de surendettement alors que l'ensemble des autres dettes professionnelles est apuré. Cette procédure est incompréhensible pour les débiteurs.

**Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure**

Il est à noter différentes interprétations entre le secrétariat et les magistrats sur la possibilité de prononcer l'irrecevabilité d'un dossier préalablement déclaré recevable, en l'absence de recours d'un débiteur ou d'un créancier (notamment lorsque la commission découvre, au cours de l'instruction, un motif d'irrecevabilité : débiteur éligible à une procédure commerciale...).

Date : 12 FEV. 2016

Président de la Commission

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général de la  
Préfecture de la Haute-Loire

Clément ROUCHOUSE

Secrétaire de la Commission

Philippe BLOCH

**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité 2015<sup>3</sup>**

	Année 2015	Année 2014	Variation 2015 / 2014 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	725	765	-5,23
Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	106		
Dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois)	47,63	47,40	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois)	3,98	7,33	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	661	730	-9,45
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers Jugés recevables)</b>	635	704	-9,8
- Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	102		
- Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	49,92%		
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	29	29	0
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	637	714	-10,78
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	188	276	-31,88
- vers une procédure de réaménagement de dettes	449	438	2,51
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	190	278	-31,65
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	180	267	-32,58
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	10	11	-9,09
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	408	434	-5,99
- Plans conventionnels conclus	130	185	-29,73
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (2014 est sur 9 mois)	66	49	
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	17	6	
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	278	249	11,65
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	192	152	26,32
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	115	86	33,72
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	94	46	104,35
<b>Autres sorties (E)</b>	8	4	100
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	729	791	-7,84
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	1	10	-90
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	272	330	-17,58

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

### Structure de décision de la commission

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>12,48</b>	<b>11,70</b>	<b>11,49</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>25,93</b>	<b>28,95</b>	<b>31,60</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>17,83</b>	<b>14,38</b>	<b>11,38</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>11,80</b>	<b>12,29</b>	<b>12,53</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>26,34</b>	<b>28,48</b>	<b>28,71</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>5,62</b>	<b>4,20</b>	<b>4,29</b>
Taux de solutions pérennes	<b>70,07</b>	<b>73,53</b>	<b>76,85</b>

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

		Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité	
Nom géographique	Type de dettes								
	Dettes financières	125 362,98	3745	17088	81,80%	33 474,76	89,51%	4,56	
	Dont								
	Autres dettes financières	3 109,77	2378	3088	2,03%	1 307,73	56,84%	1,30	
	Dont								
	Dettes financières consommation	66 471,48	3345	12697	43,37%	19 871,89	79,95%	3,80	
	Dont								
	Dettes financières immobilières	55 781,72	642	1303	36,40%	86 887,42	15,34%	2,03	
AUVERGNE	Dettes de charges courantes	15 640,15	3439	14408	10,21%	4 547,88	82,19%	4,19	
	Autres dettes	12 252,54	2454	6123	7,99%	4 992,89	58,65%	2,50	
	Endettement global	153 255,67	4184	37619	100,00%	36 628,98	100,00%	8,99	
	Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Loire	Dettes financières	20 271,23	547	2505	82,51%	37 058,92	86,14%	4,58
		Dont							
		Autres dettes financières	479,63	335	450	1,95%	1 431,74	52,76%	1,34
		Dont							
Dettes financières consommation		9 972,49	486	1828	40,59%	20 519,52	76,54%	3,76	
Dont									
Dettes financières immobilières		9 819,11	109	227	39,97%	90 083,62	17,17%	2,08	
Dettes de charges courantes		2 433,32	523	2344	9,90%	4 652,63	82,36%	4,48	
Autres dettes	1 864,17	396	947	7,59%	4 707,50	62,36%	2,39		
Endettement global	24 568,73	635	5796	100,00%	38 690,91	100,00%	9,13		